

**PLAN DE COURS
MODULE PÉDIATRIQUE**

Titre du cours :	Practicum II – Évaluation neuropsychologique
Sigle du cours :	PSY-8029A
Horaire :	Jeudi 12h30 à 15h20
Local :	FAS-040
Professeures:	Caroline Cellard, Ph.D. Nancie Rouleau, Ph.D.
Courriels:	caroline.cellard@psy.ulaval.ca nancie.rouleau@psy.ulaval.ca
Périodes de disponibilité :	Chacune des équipes prend une entente avec son/sa superviseur(e) attitré(e) pour l'horaire et la préparation des rencontres.
Superviseurs et superviseures cliniques pour le module pédiatrique :	
Madame Chantal Boisvert (1 équipe) : chantal.boisvert_psychologue@videotron.ca	
Madame Annie Deschênes (1 équipe) : annie.deschenes@psy.ulaval.ca	
Madame Stéphanie Tremblay (2 équipes) : Stephanie.tremblay@mail.chuq.qc.ca	
Monsieur Vincent Moreau (1 équipe) : vincent.moreau.psy@gmail.com	
Madame France Laliberté (1 équipe) : france.laliberte@irdpq.qc.ca	
Madame Kaïla Rodrigue (2 équipes): KAILARODRIGUE@HOTMAIL.COM	
Madame Danièle Cartier (1 équipe) : cartd@total.net	
Madame Pascale Vézina et madame Marie-Anne Gariépy (1 équipe) :	
pascale.vezina.1@ulaval.ca;	
marie-anne.gariepy.1@ulaval.ca	
Auxiliaires d'enseignement : Pascale Vézina : pascale.vezina.1@ulaval.ca	
Marie-Anne Gariépy : marie-anne.gariepy.1@ulaval.ca	

DESCRIPTION DU COURS:

Ce cours pratique est le parallèle du cours théorique *Évaluation neuropsychologique* et vise à développer des habiletés professionnelles en neuropsychologie clinique. Le cours obligatoire, *Neuropsychopathologie*, pourra aussi contribuer à la compréhension et à la réalisation du Practicum II. Certains tests enseignés dans le cours théorique seront administrés par les étudiants à des clients du Practicum II.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES:

- Acquérir la capacité d'appliquer des connaissances théoriques en neuropsychologie clinique.
- Acquérir la capacité d'administrer une batterie de tests neuropsychologiques à un individu présentant une plainte cognitive.
- Acquérir la capacité d'effectuer une évaluation neuropsychologique de dépistage auprès d'un patient (enfant ou adolescent).
- Acquérir la capacité de rédiger un rapport d'évaluation neuropsychologique.
- Application des règles déontologiques et éthiques liées à la profession de psychologue dans un contexte clinique.

FORMULE PÉDAGOGIQUE:

- Les étudiants de 1^{ère} année seront divisés en équipes de 4 étudiants chacune.
 - 1 client adulte ou âgé par équipe sera évalué en neuropsychologie clinique à l'hiver 2013 (responsable : Martine Simard)
 - 1 client enfant ou adolescent par équipe sera évalué en neuropsychologie clinique à l'hiver 2013 (responsables : Caroline Cellard et Nancie Rouleau)

Par conséquent, chaque équipe de 4 étudiants aura l'occasion d'évaluer 2 individus pendant la session d'hiver 2013.
- Évaluation minimale par l'équipe d'un enfant ou adolescent avec la WISC-IV.
- Pratique de l'administration, de la cotation des tests, de la compilation et de l'interprétation des résultats avec des personnes exprimant une inquiétude concernant leur fonctionnement cognitif et s'étant portées volontaires pour être évaluées en neuropsychologie clinique par des étudiants doctoraux en formation.
- Les étudiants seront évalués selon leur présence et participation aux supervisions, leurs habiletés professionnelles et sous forme de remise des protocoles d'évaluation correctement cotés, compilés, normalisés et interprétés, et de remise d'un rapport d'évaluation neuropsychologique (voir ci-dessous le barème).
- Une plage horaire de **consultation** sera offerte hebdomadairement **par les superviseurs et superviseurs cliniques en accord avec les disponibilités des étudiants et de chacun/chacune des superviseur(e)s**. Toutes les questions relatives à l'administration des tests, correction, normalisation doivent être adressées lors de ces périodes (et non par courriel). Les détails seront fournis à la première rencontre, soit le 24 janvier.
- L'évaluation neuropsychologique en lien avec le Practicum II consiste en un bilan neuropsychologique général. Si le patient a besoin de plus de services, et

- dépendamment de la problématique présentée, il pourra être référé à une autre équipe clinique du SCEP pour une psychothérapie ou une évaluation en psychologie clinique, ou encore à une équipe de neuropsychologie d'un centre hospitalier de la région de Québec pour la poursuite de l'évaluation neuropsychologique, une prise en charge ou un autre service clinique.
- Les prises de contact et les rendez-vous avec le patient/client doivent être pris en charge par l'étudiant de l'équipe responsable du dossier. Chaque entrevue doit être confirmée la veille par téléphone au patient/client par l'étudiant responsable.
 - Les étudiants peuvent, en concertation avec leur superviseur(e) et leur patient, planifier leur horaire tel qu'il leur est préférable. Le SCEP est ouvert tous les jours de la semaine et la fin de semaine (dans ce cas, il vous faut prévoir une carte magnétique : voir M. Louis Laplante, coordonnateur clinique du SCEP pour la démarche à suivre). Les évaluations et les rapports **doivent être terminés** et transmis au superviseur clinique **au plus tard le 22 avril 2013.**
 - Chaque équipe devra obligatoirement acheter les protocoles de tests **vierges** au Centre de documentation (9^{ième} étage du FAS) – ces derniers doivent être déposés au dossier psychologique du SCEP. Les étudiants doivent aussi réserver leurs tests psychométriques au Centre de documentation à l'avance pour leurs rencontres d'évaluation. **Les tests peuvent être consultés pour pratique au Centre de documentation et utilisés au SCEP mais ne doivent absolument pas sortir du pavillon FAS.**
 - Chaque équipe devra faire ouvrir un **dossier psychologique** à la réception du SCEP (voir l'agente de secrétariat : Madame Nathalie Doyon) après avoir reçu le formulaire d'inscription du client. **Ce dossier demeure en tout temps au SCEP; vous devez aller le chercher avant chaque rencontre au secrétariat (demander à l'avance de le sortir pour vous – vous présenter à la dernière minute pourrait faire en sorte que vous n'aurez pas votre dossier pour votre rencontre).** Ce dossier devra être fermé dans les règles après votre évaluation et demeurera au SCEP. **AUCUNE COPIE n'est permise pour vos dossiers personnels. AUCUN RAPPORT ne doit être conservé sur vos clés USB ou ordinateurs; tous les documents cliniques doivent être conservés sur les ordinateurs du SCEP seulement et ce, pendant et après votre évaluation (conformément au règlement sur la tenue de dossier de l'OPQ).**
 - L'évaluation comportera donc : **Anamnèse, WISC-IV complète** et tests neuropsychologiques sélectionnés avec votre superviseur(e) en fonction du motif de consultation mais devraient normalement couvrir l'attention, la mémoire, le langage, les fonctions exécutives, les fonctions visuospatiales et les praxies. Rédaction du rapport et entrevue de remise des résultats au client et à ses parents.
 - Les patients ont tous été informés du contexte dans lequel se fera l'évaluation et ont accepté de participer au Practicum II. **Toutes les règles déontologiques**

propres à la profession de psychologue devront être respectées à la lettre par les étudiants, tout comme s'ils étaient les psychologues responsables du dossier. Toute entrave à la déontologie et à la confidentialité entraînera un échec et sera portée à l'attention de la direction et au comité de programme.

DOMAINES DE COMPÉTENCE DÉFINIS PAR L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC ET FAISANT L'OBJET D'UN APPRENTISSAGE DANS CE PRACTICUM :

- Évaluation (par apprentissage direct et vicariant)
- Relations interpersonnelles (par apprentissage direct et vicariant)
- Éthique et déontologie (par apprentissage direct et vicariant)

CONTENU DU COURS :

Module pédiatrique :

- 1- Cueillette d'informations initiales
- 2- Prise d'anamnèse
- 3- WISC-IV
- 4- Choix des tests neuropsychologiques pertinents à la question de référence
- 5- Administration, cotation, compilation, normalisation et interprétation des résultats de l'évaluation
- 6- Rédaction du rapport
- 7- Présentation des résultats au client

Lectures obligatoires:

Manuel de la WISC-IV (francophone)

Manuels des tests qui seront administrés aux clients/patients vus par l'équipe pendant la session

Articles récents sur les questions discutées en supervision, en fonction d'une pratique basée sur l'utilisation des données probantes, et jugés pertinents par les superviseurs cliniques et la responsable du module, étant donné chaque dossier.

Lectures fortement suggérées (manuels disponibles au Centre de documentation) :

Lezak, M.D., Howieson, D.B., Bigler, E.D., & Tranel, D. (2012). *Neuropsychological Assessment, fifth edition*. New York: Oxford University Press.

Strauss E, Sherman EMS, & Spreen O. (2006). A Compendium of Neuropsychological Tests, 3rd ed. New York: Oxford University Press.

American Psychiatric Association. (2000) DSM-IV-TR.

Tout autre document(s) ou article(s) jugés pertinents par les superviseurs cliniques et/ou la responsable du module, étant donné chaque dossier.

Site web :

www.ordrepsy.qc.ca

Évaluation sur 100 pour chaque module:

Module pédiatrique :

- 1) Présence et participation à chaque séance de supervision (équipe de 4)= 15%
NOTE : si 1 ou plusieurs absences non justifiées (billet du médecin ou avis de décès): perte de 15% (note individuelle)
- 2) Habiletés professionnelles: savoir-être et savoir-faire : 20% (note individuelle)
- 3) Cotation, compilation et normalisation des résultats de la WISC-IV et des autres tests = 35% (note d'équipe)
- 4) Rapport de l'évaluation neuropsychologique= 30% (note d'équipe)

Les évaluations de chaque module (enfant-adolescent et adulte-personne âgée) sont ensuite additionnées puis divisées par 2 pour obtenir une note finale sur 100 pour chaque étudiant.

BARÈME D'ÉVALUATION AU DOCTORAT:

A+	≥ 92 %	B+	≥ 81,5 %	C+	≥ 71 %
A	≥ 88,5 %	B	≥ 78 %	C	≥ 67,5 %
A-	≥ 85 %	B-	≥ 74,5 %		